ART. 2 N° AS298

## ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2016

# NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES ET LES ACTIFS - (N° 3600)

Non soutenu

## **AMENDEMENT**

N º AS298

présenté par M. Goldberg

#### **ARTICLE 2**

Supprimer l'alinéa 92.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La seule lecture de l'alinéa et son manque de précision justifient cet amendement.